

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 896f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Journée internationale des droits de l'homme : déclaration du Président du Comité des Ministres

Strasbourg, 10.12.2007 – A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, Ján Kubiš, ministre slovaque des Affaires étrangères et Président en exercice du Comité des Ministres, a déclaré aujourd'hui : "En ce jour solennel, qui vise à promouvoir la protection des droits de l'homme partout dans le monde, je tiens à souligner que les droits de l'homme et les libertés fondamentales constituent le fondement des sociétés tolérantes et pacifiques. Leur promotion et leur protection font partie des valeurs clés sur lesquelles repose le Conseil de l'Europe. Il est de notre responsabilité commune de lutter pour leur réalisation effective, étant donné qu'il n'y a pas d'avenir sans un respect total des droits de l'homme". M. Kubiš a ensuite indiqué : "Nous concentrerons notre attention sur la protection des droits des personnes appartenant aux minorités, puisque nous ne devons épargner aucun effort pour veiller à ce que leurs droits soient résolument garantis". Se référant à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales, qui définit des normes européennes communes dans ce domaine, M. Kubiš a ajouté : "Ce texte juridique de grande importance a largement contribué, depuis son entrée en vigueur il y a 10 ans, à maintenir la stabilité démocratique sur le continent européen. L'Europe peut être fière de cette réalisation, mais doit veiller à ce que son efficacité ne soit pas réduite".

Mentionnant plusieurs problèmes graves qui touchent encore certains groupes comme les Roms et les Gens du Voyage, M. Kubiš a souligné : "Ces grands groupes de personnes, qui vivent en tant que minorités dans presque tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, continuent de subir des actes de discrimination, des préjugés et des attitudes hostiles dans de nombreux pays. Leur situation sociale et leurs conditions de vie (accès au logement, à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé, etc.) montrent que leurs droits fondamentaux ne sont pas toujours pleinement garantis dans la pratique. Les Etats membres du Conseil de l'Europe ont l'obligation de faire face à ce problème et la Présidence slovaque accordera une attention particulière aux mesures susceptibles d'améliorer la situation des Roms et des Gens du Voyage".

Concluant sur la dimension universelle des droits de l'homme, M. Kubiš a rappelé que les Nations Unies jouaient un rôle unique au niveau mondial, qui devait être encouragé et renforcé par les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. "L'Europe aura très bientôt la possibilité concrète de donner la preuve de son engagement. Dans quelques jours, l'Assemblée générale des Nations Unies procédera au vote d'une résolution en faveur d'un moratoire international sur la peine de mort et la Slovaquie soutiendra son adoption au nom des Etats membres du Conseil de l'Europe".

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.